Dépôts sauvages de déchets ménagers, déjections canines, stationnement gênant, nuisances sonores de toutes sortes, vandalisme, chacun de nous est régulièrement confronté à des actes d'incivilité. S'ils ne représentent que rarement une menace physique, leur multiplication pollue véritablement notre quotidien.

Ils génèrent également, et ce n'est pas anecdotique, un coût important pour la collectivité. Le surcroît de travail pour les agents de nettoiement, le remplacement ou la réparation des équipements endommagés, les démarches administratives, les dispositifs de prévention qu'ils nécessitent sont au final à la charge de tous les administrés.

Je profite de ces quelques lignes pour faire appel à la responsabilité de tous. Le vivre ensemble indispensable à notre qualité de vie commence par le respect de l'autre et du bien commun. C'est une simple question de bon sens. Mais force est de constater que tout le monde n'en fait pas preuve.

Fin novembre, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance doit adopter sa stratégie territoriale. Parmi les différentes mesures qui seront mises en œuvre dont la plupart ont un caractère préventif, figure le renforcement de la surveillance de la voie publique. La municipalité a en effet décidé de recruter un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) qui au côté de notre garde champêtre et en concertation avec la gendarmerie interviendra sur les problèmes de tranquillité publique. L'objectif est de réduire les incivilités et les délits routiers.

Pierre Allard, maire



Tricot graffiti et expo-vente

Le mobilier urbain, les ronds-points et les vitrines du centreville ont mis leur petite-laine pour donner un peu de couleur et de poésie à la ville. Jusqu'au 18 novembre, l'association Histoires de laines habille la ville à l'occasion de la troisième édition de la Fête des artisans laines et fils.

Dans ce cadre, elle donne rendez-vous au public les 12 et 13 novembre à la Halle aux grains pour une expo-vente où des artisans régionaux proposeront leurs produits. On trouvera des éleveurs d'alpagas et de moutons, des fileuses, cardeuses, du tissage sur métier ancien, un producteur de laines et teintures, des bijoux, objets en bois...

Un espace associatif, un espace pédagogique "De l'animal à la laine" accueilleront aussi les visiteurs qui pourront participer à une tombola.

Enfin, seront proposés des ateliers d'une heure pour apprendre à tricoter, à crocheter ou faire du tricotin (inscription 5€ à l'Office de tourisme ou chez Chris Mailles, 6 rue Lucien-Dumas). L'exposition est ouverte de 10h00 à 18h00 les deux jours.

Journée contre les violences faites aux femmes

Un ciné-débat pour les collégiens

La municipalité s'associe cette année encore à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui aura lieu le 25 novembre. Sous la houlette du Centre communal d'action sociale, une séance ciné-débat est proposée aux élèves de 4^e des collèges Paul-Langevin et Louise-Michel.

Au Ciné-Bourse, sera diffusé un film tourné par des collégiens de Noisyle-Sec en Seine-Saint-Denis, traitant de la violence entre garçons et filles. Ce film sera suivi d'un débat animé par une intervenante de l'association AVIMED (aide aux victimes) et de l'association Mots pour maux.

Chaque année, plus de 220 000 femmes sont victimes de violences conjugales, 120 en meurent. Plus de 80 000 sont victimes de viols ou de tentatives de viol

Depuis deux ans le 3919 "Violences Femmes info" est le numéro national d'écoute téléphonique et d'orientation



à destination des femmes victimes de violences, de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit, ce numéro garantit une écoute, une information et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Il est accessible 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés.

Maîtrise des dépenses d'énergie

Les actions Conso'chauff

Depuis plusieurs années, Saint-Junien Habitat, l'Association de Coordination des Actions de Solidarité (ACAS) et la Maison du Département (MDD) mettent en place des actions "Conso'chauff" pour informer sur les économies d'énergie.

Les ménages les plus modestes sont de plus en plus nombreux en situation de précarité énergétique.

L'objectif des actions "Conso'chauff" est de permettre aux habitants de comprendre les facturations de consommation d'énergie pour pouvoir mieux la maîtriser. Toutes ces actions sont gratuites et accessibles à tous :

Atelier-pratique "Aménagement du cadre de vie": confection de double rideaux, avec l'aide de bénévoles, pour réduire les sensations de froid.

Le mardi de 14h00 à 16h00, d'octobre à décembre à la cité Fayolas, Bât F. Atelier pour comprendre ses factures

(électricité, gaz, eau), s'informer sur les tarifs sociaux et se former aux écogestes avec le technicien du Point Info Energie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin (atelier d'une heure). Jeudi 10 novembre entre 9h et 16h, à la cité Favolas BAT F.

Inscription dans les Maisons de quar tiers au 05 55 02 35 99 ou 07 61 64 42 75.

11 novembre : Fête artisanale du cidre et de la châtaigne, toute la journée à Glane.

11 novembre : Célébration de l'armistice de 1918. Rassemblement à la mairie à 10h45, départ du cortège à 11h00.

11 novembre : Thé dansant de la FNACA, Salle des congrès à 14h30.

12 novembre : Danse. "Folie extrait" et "Icare", deux spectacles de Claude Brumachon et Benjamin Lamarche, La Mégisserie à 19h00.

12 et 13 novembre : Fête des artisans laines et fils, Halle aux grains.

13 novembre: Rando des gantiers, organisée par l'ASSJ cyclo. Départ du

Châtelard à 8h00. 16 novembre: One man show. "Le tour

de la dette en 80 minutes" de Chris-

tophe Alévêque, La Mégisserie à 20h30.

19 novembre : Journée des nouveaux arrivants. Accueil à 13h30, à la mairie. 20 novembre: Loto du rugby, salle des fêtes, à 14h30.

26 novembre: Musique du monde. Cigdem Aslan chante en grec et en turc, La Mégisserie à 20h30.

2 décembre : Musique. "Idylle" avec l'Orchestre de l'opéra de Limoges, La Mégisserie à 20h30.

7 décembre : Théâtre sans parole. 'Petit penchant", à partir de 3 ans, La Mégisserie à 15h00.

8 et 9 décembre : Braderie de jouets du Secours populaire, salle Amédée-Burbaud.

10 décembre : Marché de Noël, place Lacôte de 9h30 à 18h00.

10 décembre : Gala de boxe de l'ASSJ. au Palais des sports à 20h30.

Déchets : la chasse aux dépots sauvages pages 2 et 3

Lettre municipale de Saint-Junien - novembre 2016 - n°158

Semaine du jeu

Le service Animation-Jeunesse de la Ville et ses partenaires organisent la semaine du jeu du 21 au 27 novembre.

Durant la semaine, le jeu sera au cœur des animations proposées aux scolaires, aux enfants des crèches, aux résidents des maisons de retraite et aux habitants des quartiers.

Le week-end des 26 et 27 novembre, la Salle des fêtes, la Halle aux grains et le Centre administratif seront ouverts. Seul, en famille ou entre amis, chacun pourra s'essayer aux jeux de société, jeux d'adresse, jeux de cartes ou casse-têtes proposés. Parmi eux, on pourra découvrir le « Glidge » sorte de pétanque d'intérieur qui se pratique avec un balai-brosse et des palets-brosses...

Les participants sont invités à devenir des super héros et à venir costumés.

La manifestation sera animée par la Compagnie grise, la Roulotte, les magasins Excalibur et Sub-culture, l'éditeur de jeux Asmodée.

Entrée gratuite, ouverture le samedi de 15h00 à 19h00 et le dimanche de 14h00 à 18h00.

Élections du Conseil municipal d'enfants

Fête artisanale à Glane le 11 novembre

Économies d'énergie avec Conso'chauff

Centre-ville

Travaux d'automne



L'aménagement urbain de la ville se poursuit. Trois chantiers de voirie viennent de s'achever ou sont en cours au centre-ville, boulevard de la République, rue Peyrusson et rue des Valets pour un investissement total de 195 000 € TTC.

La réfection du boulevard de la République entre la place Julienne-Petit et la place Lacôte constitue l'opération la plus importante. Entre la place Julienne-Petit et la rue de la Brèche. la bande de roulement est refaite, les bordures de trottoirs remplacées et les trottoirs eux-mêmes revêtus d'une couche en gravillonné. Le stationnement en épi, côté Poste, est réaménagé et matérialisé par un marquage au sol. Le véritable changement tient dans l'inversion de l'épi. Comme le conseille le code de la route afin d'améliorer la sécurité, il faut désormais se garer en marche arrière. Ces travaux ont été l'occasion d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques qui pourra alimenter deux véhicules simultanément.

Sur la partie située entre la rue de la Brèche et la place Lacôte, seul le trottoir côté école est refait. La réfection du trottoir de l'autre côté sera quant à elle, réalisée en 2017.

Jacques-Rousseau et la rue de Nontron, les travaux ont porté sur la reprise de l'enrobé et la création d'un trottoir de 1,40m de large. Rue des Valets, le revêtement a été changé et les trottoirs refaits entre la rue de Nontron et la rue Jean-Jacques-Rousseau.



Conseil municipal d'enfants

Les élections...

Le mandat de l'actuel Conseil municipal d'enfants (CME) s'achève. Les élections pour son renouvellement auront lieu le vendredi 18 novembre dans les écoles élémentaires et les collèges de la ville. Le CME est composé de 32 conseillers élus pour 2 ans. Il est présidé par le Maire. Son rôle principal est de représenter les jeunes dans la vie communale. Il permet aux jeunes élus de participer activement à la vie de la cité et de bénéficier d'une formation citoyenne dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'enfant.

Tous les enfants scolarisés à Saint-Junien dans les classes de CE2, CM1, CM2, 6e et 5e sont électeurs.

Les candidats se présentent obligatoirement en binôme pour les élèves de cours moyen, 1 élève de CM1 avec 1 élève de CM2. Dans les collèges, seuls les élèves de 6^e peuvent se présenter.

Seuls les élèves résidant sur la commune peuvent être candidats. La campagne électorale des candidats se déroulera du 7 au 17 novembre au sein des écoles et des collèges.



...avant la "Teuf"

La "Teuf" du CME qui rassemble chaque année des centaines de jeunes pour une soirée dansante de folie, aura lieu le vendredi 2 décembre 2016, Salle des congrès, de 19h00 à minuit.

Les jeunes, âgés de 11 à 14 ans (nés de 2002 à 2005) qui fréquentent les établissements scolaires de la ville ou qui résident sur la commune peuvent participer. La soirée est encadrée par les jeunes du CME, les animateurs de la ville et des élus adultes.

Les participants doivent s'inscrire au préalable, accompagnés d'un responsable légal (en cas d'absence de l'enfant, fournir une photo). Se munir de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de

Les inscriptions se font à l'Aparté, 1 place Roche (derrière la mairie), samedi 19 novembre de 9h00 à 13h00 ; lundis 21 et 28 novembre de 14h30 à 18h30 : mercredis 23 et 30 novembre de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30 ; vendredi 25 novembre de 14h30 à 18h30 : samedi 26 novembre de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00. Aucune inscription ne sera prise après le 30 novembre.

Lutte contre l'illettrisme

«Faites des livres» récompensée

L'association «Faites des livres» a reçu début octobre le Prix académique décerné par le Fonds MAIF pour l'éducation. goût de la lecture et de l'écri-Cette distinction, d'un montant de 1 500 €, récompense un projet de lutte contre l'illettrisme en faveur des collégiens et jeunes scolarisés dans les classes de Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Depuis 2015, «Faites des livres» développe des actions destinées à donner ou redonner le ture aux scolaires, notamment en classes de SEGPA et d'ULIS. Elle le fait dans le cadre d'une semaine consacrée au livre jeunesse, organisée fin mai et préparée durant toute l'année scolaire.

La remise des prix a eu lieu le 5 octobre dernier au Collège

Dépôts sauvages de déchets ménagers

Ras-le-bol!

Ils polluent notre cadre de vie, présentent des risques sanitaires et grossissent la facture du traitement des ordures ménagères. Les dépôts sauvages de déchets sur la voie publique sont à bannir.

Le thème est venu plusieurs fois alimenter les débats entre élus et administrés lors des dernières réunions publiques : entassés ou éparpillés, les déchets ménagers abandonnés sur le domaine public polluent notre cadre de vie. Et le sentiment de ras-le-bol à l'encontre de ces incivilités grandit parmi la population.

Il convient donc de rappeler une nouvelle fois les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets en souhaitant que chacun fasse un effort pour respecter les règles, participe à la protection de notre environnement et contribue à limiter le coût du ser-

Le traitement des déchets est une compétence intercommunale. La communauté de communes met différents outils à la disposition des administrés pour garantir un bon niveau de collecte et de tri des déchets. Ce service est financé par une redevance payée par tous les foyers, une redevance spéciale payée par les professionnels et par la facturation de certains services dits « à la demande ». Il vise à optimiser le tri sélectif pour favoriser le recyclage et limiter les apports à l'incinérateur.

Ordures ménagères

Le dépôt illégal de déchets sur la voie publique est passible d'une amende de 135€.

La collecte des déchets solides non recyclables des ménages est faite au porteà-porte. Les sacs poubelle doivent être déposés la veille du ramassage à partir de 19h00. La collecte a lieu deux fois par semaine dans la partie urbaine de la ville (le lundi et le vendredi), une fois par semaine dans la partie rurale (un jour différent selon les circuits).

Éco-points

Seize éco-points destinés au tri, par apport volontaire du verre, du papier et des emballages sont répartis sur le territoire communal. Ils sont souvent le cadre de dépôts sauvages (encadré).

Encombrants

Les encombrants ménagers doivent ture de fin d'année. Le dépôt sur la voie publique doit se faire la veille du jour de ramassage à partir de 19h00.

Déchets verts

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie. La communauté de communes propose toutefois un service payant de ramassage à domicile. Il faut pour cela acheter des sacs papiers spécifiques au Service des ordures ménagères et s'inscrire au moins 24h avant le jour de collecte réservé à cette prestation. En cas de gros volume, le paiement d'un forfait par camion peut être proposé.

Déchetterie

Les particuliers, munis d'une carte délivrée par la Communauté de communes, ont accès gratuitement à la déchetterie pour trier et déposer les déchets ménagers autres que ceux pris en charge par la collecte des ordures. Elle est ouverte toute l'année, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, sauf jours fériés.

Renseignements auprès du Service ordures ménagères de la communauté de communes 5 quai des Mégisseries tél. 05 55 02 82 10

Colis des aînés

par le Conseil municipal aux aînés de la commune aura lieu du 9 au 17 décembre inclus. Elle se fera à la mairie (entrée à l'arrière de l'Hôtel de ville) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 11h00. Les colis seront remis aux personnes de plus de 65 ans, domiciliées dans la commune. Celles-ci doivent se présenter munies du livret de famille et pour les nouveaux bénéficiaires, d'un justificatif de domicile.

La distribution des colis offerts

Fête de Glane

Le Comité des fêtes de Glane organise sa fête artisanale du cidre et de la châtaigne, vendredi 11 novembre. Au programme : vente de cidre, châtaignes et boudins; vide-greniers; animation musicale avec LimouZ'ik Band; balades en poneys.

Reprise de concessions La Mairie lance une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans la deuxième annexe, carrés 1 à 9, du cimetière. La procédure concerne les concessions ayant été accordées depuis plus de 30 ans, dans lesquelles aucune inhumation n'a été effectuée depuis plus de 10 ans et présentant un état d'abandon réel et constant.

Une liste des concessions concernées est affichée à la Mairie, à l'entrée principale du cimetière, à la Sous-préfecture de Rochechouart et à la Préfecture de Limoges. Renseignements complémentaires au Bureau de la conservation du Cimetière (tel : 05 55 02 10 85 de 8h à 12 h et de 13h30 à 17 h du lundi au vendredi).

Mois sans tabac

Dans le cadre de l'opération "Un mois sans tabac", un tabacologue du Centre hospitalier tiendra des permanences gratuites : jeudi 10 novembre à l'hôpital de Saint-Junien; mercredi 16 novembre, à l'hôpital le matin et à l'Aparté de 13h00 à 17h00; vendredi 18 novembre, à l'hôpital le matin; jeudi 24 no-

vembre, à la Maison de quartier de Favolas de 9h00 à 12h00. à l'hôpital l'après-midi ; vendredi 25 novembre, à l'hôpital le matin; mardi 29 novembre, à l'Aparté de 9h00 à 12h00 et à l'hôpital l'après-midi.

Nouveaux habitants

La Ville, l'Office de tourisme et l'association AVF accueillent les nouveaux habitants résidant à Saint-Junien depuis moins d'un an, le samedi 19 novembre à partir de 13h30. Au programme : visite commentée de la ville et réception à la Salle des fêtes. Renseignements et inscriptions à l'accueil de la mairie (05 55 43 06 80) ou auprès d'AVF (06 32 02 45 76) jusqu'au 14 novembre.

Téléthon

Le Téléthon 2016 se déroule les 2 et 3 décembre avec une petite prolongation le 4 pour ADN. L'association de randonneurs interviendra le samedi 3 sur l'esplanade du Châtelard pour une initiation à la marche nordique. Le lendemain, dimanche 4. ADN animera une randonnée de 9 km ouverte à tous. Départ 14h du parking du Bas-Châtelard (participation 5€... ou plus au profit du Téléthon).

Tout le programme du Téléthon à Saint-Junien auprès de l'Office municipal des sports.

Jeu télé

Une sélection de candidats pour l'émission "Tout le monde veut prendre sa place", présentée par Nagui sur France 2 aura lieu les 17 et 18 novembre à Saint-Junien. Inscriptions uniquement sur le site de l'émission et au numéro affiché lors de la diffusion de l'émission.



Lettre municipale éditée par la Mairie de Saint-Junien Place Auguste-Roche 87200 Saint-Junien Tél. 05 55 43 06 80 www.saint-junien.fr Directeur de publication : Hervé Beaudet

Rédaction: service communication crédit photos: Mairie et Lionel Mansion

Impression: Rivet, Limoges 5200 exemplaires

Décourageant, irrespectueux...



Décourageant pour les personnels chargés du nettoiement, ce comporte ment immature et irrespectueux de quelques-uns participe aussi à alourdir la facture du traitement des déchets, payée, elle, par tous.

être déposés à la déchetterie ou peuvent faire l'objet d'un ramassage en porte-à-porte à condition de pouvoir être collectés par deux agents sans aide mécanique. Les tournées ont lieu une fois par mois selon un calendrier envoyé aux administrés avec leur fac-